

L'entretien du réseau routier communal

Le Département de CHARENTE-MARITIME est constitué à ce jour d'environ 20 000 kilomètres de réseau routier communal.

La vocation du réseau routier est de contribuer au développement du territoire, d'assurer la viabilité et la sécurité de l'usager. Son entretien courant est donc nécessaire.

En vertu de l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dépenses d'entretien des voies communales sont mises à la charge des Communes pour lesquelles elles constituent une dépense obligatoire. Les Communes sont responsables des défauts d'entretien sur la voirie communale et des dommages que ces défauts peuvent occasionner.

Les Collectivités ont donc en charge d'assurer des niveaux de service corrects en appliquant les principes suivants sur leur voirie communale :

- Réparation des dégradations localisées,
- Suppression des rétentions d'eau,
- Résorption des problèmes de glissances,
- Dégagement de visibilité des éléments de signalisation et accotements,
- Epaulement des rives,
- Curage des fossés et entretien des exutoires,
- Dérasement des accotements,
- Maintien d'un bon niveau de revêtement général de la chaussée.

L'objectif des Collectivités est donc d'assurer une politique cohérente d'entretien préventif et curatif sur l'ensemble de leur voirie communale, en tenant compte des contraintes budgétaires.

Le Syndicat de la Voirie est présent pour accompagner les Collectivités en ce sens par le biais d'une mission d'assistance technique générale proposée depuis 2008. Cette assistance consiste à l'élaboration d'un diagnostic de voirie (longueur – largeur – état) qui propose une ou plusieurs techniques de réparation et le coût correspondant. Les Collectivités disposent ensuite d'une véritable aide à la décision lors de l'établissement des budgets annuels.

Egalement, le Syndicat de la Voirie est présent pour la réalisation des travaux correspondants, à la demande des Collectivités. Les techniques de réparation proposées conduisent à assurer la remise en état de la chaussée afin de prolonger leur durée de vie, redonner une sécurité et un confort à l'usager.

Elles sont les suivantes :

- **Réfection de la couche de roulement par la réalisation d'un revêtement superficiel :**



- Moyens proposés par le Syndicat de la voirie : Atelier de **revêtement** réalisant le balayage de la chaussée à l'aide d'une balayeuse tractée ou à l'aide d'une aspiratrice autoportée, un enduit à l'aide d'une gravillonneuse et épandeuse de liant, cylindrage pour fermeture de la chaussée.
- Techniques de réparation suivant l'état de la chaussée :
 - GLG (mise en place d'une couche de gravillons, d'une couche de liant et d'une nouvelle couche de gravillons).
 - BI COUCHE (mise en place de deux couches de liant et gravillons).
 - BI COUCHE Grille (mise en place d'une couche de gravillons préalablement aux deux couches de liant et gravillons).

Ces techniques procurent, de façon croissante, une perméabilité de la chaussée et ainsi sa durabilité, tout en redonnant des critères d'adhérence nécessaires à la sécurité des usagers.

- **Réparation localisée « préventive » de la chaussée :**



- Moyens proposés par le Syndicat de la voirie : utilisation du **point à temps automatique**.
- Cette technique de réparation préventive permet un entretien de la surface de la chaussée en lui redonnant de l'étanchéité et en limitant la formation de dégradations. Les réparations ne sont effectuées que sur les surfaces ponctuelles à traiter. La technique consiste à réaliser partiellement un revêtement de surface afin de reporter le revêtement général de la chaussée.

- **Réparation localisée « curative » de la chaussée :**

- Moyens proposés par le Syndicat de la voirie : utilisation de **l'enrobeur projeteur**.
- Cette technique de réparation curative est utilisée dans le cas de nids de poule, reprise de plumage et pelade, reprise d'affaissement, colmatage de fissures...



1. **Nettoyage du support** : La lance souffle de l'air comprimé ou de l'eau, afin de :

- Nettoyer
- Sécher
- Dépoussiérer
- Décoller les parties friables



2. **Colmatage accrochage** : La lance projette une émulsion de bitume qui :

- Colmate les fissures
- Prépare l'interface
- Colle le support



3. **Bouchage du trou ou de la zone déformée, fermeture et jointage** : La lance projette un enrobé tiède à l'émulsion de bitume qui :

- Bouche les trous.
- Corrige le profil de la route.
- Ferme et jointe la réparation.

Ce procédé permet un enrobage instantané favorisant la prise du gravillon mis en œuvre. Le rejet de gravillons est très faible, voire inexistant.

Le Syndicat Départemental de la Voirie dispose de prix attractifs pour ces activités, au regard du dosage des matériaux.

Les interlocuteurs du Syndicat de la Voirie, en charge de votre secteur, sont à votre disposition pour vous apporter le conseil sur la meilleure technique de réparation à envisager et l'établissement de devis de travaux correspondants.

**Secteur CARA/Marennes/Oléron/CDC Cœur
Saintonge
Alain BRILLANT
06.14.74.35.42 (port)**

**Secteur Haute Saintonge
Franck DUBOIS
06.14.04.53.25 (port)**

**Secteur CARO - Aunis Sud
Eric RABOUIN
06.27.56.45.26 (port)**

**Secteur Vals de Saintonge
Arnaud METREAUD
06.13.92.22.75 (port)**

**Secteur CDA Saintes/CDC Gémozac
Frédéric LUQUE
06.72.95.33.09 (port)**

**Secteur CDA La Rochelle/Ré/Aunis Atlantique
Yannick BOURDON
06.01.32.45.96 (port)**
